



PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ARRETE PREFECTORAL DRE-BR 2017-206 relatif à une interdiction provisoire de circulation et de stationnement le 24 septembre 2017 à Issy-les-Moulineaux et Meudon en raison de la manifestation sportive «Paris-Versailles »

**LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

VU la loi n°2017-1154 du 11 juillet 2017 prorogeant l'application de la loi n°55-385 du 3 avril 1955 relative à l'état d'urgence ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2215-1, L. 2521-1,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R.411-18, R.411-29, R.411-30, R.411-31 et R.411-32,

VU l'arrêté préfectoral MCI n°2017-56 du 31 août 2017 portant délégation de signature à M. Mathieu DUHAMEL, Directeur de Cabinet du Préfet des Hauts-de-Seine,

VU la demande de M. Michel Davesne, Vice-Président de l'association « Paris Versailles » ;

VU l'avis de M. le Directeur Territorial de la Sécurité de Proximité des Hauts-de-Seine,

VU l'avis de M. le Président du Conseil Général des Hauts-de-Seine – Unité Voirie Sud,

CONSIDERANT que pour permettre le bon déroulement de la course pédestre intitulée « Paris Versailles » M. Michel Davesne sollicite une interdiction de stationnement et de circulation le 24 septembre 2017.

SUR PROPOSITION de Mme la Secrétaire Générale de la Sous-Préfecture d'Antony.

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : CIRCULATION

La circulation sera interdite sur le parcours à Issy-Les-Moulineaux empruntant la RD 7 (quai du Président Roosevelt, quai de la bataille de Stalingrad), de **7h00 à 14 h00 le dimanche 24 septembre 2017**.

la circulation des véhicules poids lourds sera autorisée le dimanche 24 septembre 2017 de **5h00 à 12h00** afin de livrer les deux zones de ravitaillement situées à :

- Issy-les-Moulineaux, entre la place de la Résistance et le rond-point à l'intersection avec la rue de Vaugirard,
- Route Royale Carrefour de l'Observatoire à Meudon.

ARTICLE 2 : STATIONNEMENT

Le stationnement sera interdit, sur le parcours à **Issy-Les-Moulineaux** (quai du Président Roosevelt, quai de la bataille de Stalingrad,) à **compter du samedi 23 septembre 2017, 23 heures jusqu'au dimanche 24 septembre 2017, 14 heures.**

En particulier, afin d'assurer la sécurité au niveau du ravitaillement d'Issy-Les-Moulineaux, les emplacements de stationnement matérialisés, quai de Stalingrad entre la place de la Résistance et le rond-point, à l'intersection avec la rue de Vaugirard devront être impérativement libres de tout véhicule le dimanche matin.

ARTICLE 3 : Une vigilance toute particulière devra être observée par les responsables, eu égard au plan Vigipirate « alerte attentat » et au contexte de l'état d'urgence.

ARTICLE 4 : Une signalisation adéquate et spécifique, mise en place par les services techniques de la ville, servira à guider et à faciliter la circulation des automobilistes.

ARTICLE 5 : Tout véhicule contrevenant à ces dispositions pourra donc être verbalisé et emmené à la fourrière.

ARTICLE 6 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 7 : Mme la Secrétaire Générale de la Sous-Préfecture d'Antony, M. le Directeur Territorial de la Sécurité de Proximité, M. le Président du Conseil Général des Hauts-de-Seine-Unité Voirie Sud, et M. le Maire de Meudon et M. Le Sénateur-Maire d'Issy-Les-Moulineaux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Préfet,
Le Directeur de cabinet du Préfet



Mathieu DUHAMEL